
**MARCHE : Bourse des locaux, de l'immobilier
et du foncier d'entreprises (BLIFE)**

**ACTE D'ENGAGEMENT
(A.E.)**

**Outil informatique interactif, type site internet
répertoriant l'offre départementale de locaux commerciaux,
d'immobilier et de foncier d'entreprise**

*Les candidats doivent impérativement indiquer le montant de l'offre à l'article 4,
parapher chaque page et signer le document sous peine de rejet de leur offre.*

Le présent Acte d'Engagement comporte 15 pages, numérotées de 1 à 15

NUMERO D'IDENTIFICATION DU MARCHE : /2/1/1/2/2/0/1/1/

ETABLISSEMENT :

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES LANDES

OBJET DU MARCHE :

Conception, réalisation et maintenance d'un outil informatique interactif, type site internet répertoriant l'offre départementale de locaux commerciaux, d'immobilier et de foncier d'entreprise.

CONDITIONS DU MARCHE :

Date du marché :

Imputation :

Chapitre : _____

Article : _____

PASSATION DU MARCHE :

Procédure retenue : La procédure utilisée est celle du marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

La conception et la réalisation d'un outil informatique interactif, dénommé « **BOURSE des LOCAUX, de l'IMMOBILIER et du FONCIER d'ENTREPRISE** », (B.L.I.F.E) va permettre la collecte et la diffusion des offres disponibles dans le département des Landes, tant au niveau des locaux, de l'immobilier et du foncier d'entreprise. Cet outil se compose de plusieurs modules dont le descriptif technique figure au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

- Personne responsable du marché ordonnateur :

Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie des Landes.

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus au CMP :

Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie des Landes.

- Comptable public assignataire des paiements :

Madame la Trésorière de la Chambre de commerce et d'industrie des Landes.

ARTICLE 1er - CONTRACTANT (si groupement voir annexe N°1)

Je soussigné,

M (nom, prénom)

- agissant en mon nom personnel

- agissant au nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la Société) ayant son siège social à (adresse complète et numéro de téléphone)

.....
.....

* immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E :

- numéro d'identité d'entreprise (S.I.R.E.T)

.....

- code d'activité économique principale (A.P.E)

.....

- numéro d'inscription au registre du commerce/ au répertoire des métiers

.....

- Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et du cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.).

- et après avoir établi les déclarations prévues aux articles 43 à 47 du Code des marchés publics, et à l'instruction du 16 décembre 1993 relative à l'application des dispositions des articles 29 et 31 du décret N° 92.1310 du 15 décembre 1992,

M'ENGAGE sans réserve, conformément aux dispositions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de cent-vingt jours (**120 j**) à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 2 – REMUNERATION ET FRAIS DE DEPLACEMENT

Les principes de rémunération et de prise en charge des frais de déplacement sont fixés à l'article 12 du cahier des clauses administratives particulières.

2.1. Sous-traitance

Les annexes N°2-..... au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement ; le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance, le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal, non révisable, de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation, par la Chambre de commerce et d'industrie des Landes, du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé avant la réalisation des prestations leur acceptation à la personne responsable du marché ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal, non révisable ni actualisable, de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

2.2. Co-traitance

L'annexe N°1 indique si le marché est passé en co-traitance.

ARTICLE 3 – AVANCE FORFAITAIRE

- ,
- je renonce au versement de l'avance
- j'accepte le versement de l'avance

ARTICLE 4 - PRIX

Le candidat doit formuler son offre dans l'unité monétaire euros.

Si le candidat présente une offre libellée dans l'autre unité monétaire que celle de Chambre de commerce et d'industrie des Landes, il accepte que cette dernière procède à la conversion de son offre en application des articles 4 et 5 du Règlement CE n° 1103/97 du 17 juin 1997. Il peut également lui-même procéder à cette conversion, en appliquant le même texte, en indiquant celle des deux unités monétaires dans laquelle il s'engage.

Dans l'hypothèse où le candidat présente une offre libellée dans l'autre unité monétaire que celle souhaitée par la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES LANDES, et si cette offre est retenue, il est informé et accepte par avance que l'unité monétaire souhaitée par la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES LANDES puisse s'imposer à lui dans le cadre de la mise au point finale du marché.

Les prestations seront rémunérées par application de prix unitaires et forfaitaires.

TAMPON DU CANDIDAT :

--

1 – Aucune révision de prix.

2 – Les prestations seront rémunérées par application des prix unitaires et forfaitaires, détaillés dans les bordereaux ci-après

OFFRE DE BASE :

- Prix unitaires et forfaitaires.....(conformément au bordereau de prix établis ci-après)

VARIANTES :

ARTICLE 5 - DELAIS

Les délais d'exécution sont fixés à l'article 4 du cahier des clauses techniques.

ARTICLE 6– INTERETS MORATOIRES

Conformément à l'article 5 du décret n° 2002-231 du 21 février 2002 relatif au délai maximum de paiement dans les marchés publics, le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

ARTICLE 7 – DELAI GLOBAL DE PAIEMENT

Conformément aux décrets n°2002-231 et 2002-232 du 21 février 2002, le délai global de paiement est de 45 jours.

ARTICLE 8 – CREANCE PRESENTEE EN NANTISSEMENT OU CESSION

La créance maximale que je pourrai / nous pourrons présenter en nantissement ou céder est ainsi de EUR.
.....EUR TVA incluse.

ARTICLE 9 - PAIEMENTS

IMPORTANT: Joindre un relevé d'identité bancaire RIB ou postal RIP

La Chambre de commerce et d'industrie des Landes se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant du crédit sur le compte ouvert au nom de :

Dénomination du prestataire :

Sous le n° :

A :

5 caractères	5 caractères	11 caractères	2 caractères
CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° COMPTE	CLE R.I.B*

*Joindre un relevé d'identité bancaire

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché, ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens (nous intervenons) que celle-ci ne tombe pas sous le coup de l'interdiction posée par l'Article 50 de la loi n°52.401 du 14 Avril 1952 modifiée par l'article 56 de la loi n°78.753 du 17 Juillet 1978 et visée aux articles 43 à 47 du Code des marchés publics.

Les déclarations similaires des sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

Fait en un seul original

A..... le.....

Mention manuscrite "lu et approuvé"

Signature

du premier contractant

du second contractant

du troisième contractant

Est acceptée la présente offre pour
valoir acte d'engagement

A Mont-de-Marsan, le

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie des Landes

Philippe JACQUEMAIN

Le marché a été notifié au titulaire par envoi recommandé le :

Accusé réception daté du :

ACTE D'ENGAGEMENT CO-TRAITANCE

* _ * _ *

ARTICLE PREMIER

Nous, cotraitants, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, solidaires les unes aux autres :

MONSIEUR

Agissant au nom et pour le compte de :

- adresse et numéro de téléphone de l'agence locale :

- forme juridique de la société :

- montant du capital social :

- ayant son siège à :

- immatriculée à l'I.N.S.E.E.

- numéro SIRET : / / / / / / / / / / / / / / / /

- code d'activité principale économique (A.P.E.) :

- numéro d'inscription au registre du commerce :

MONSIEUR

Agissant au nom et pour le compte de :

- adresse et numéro de téléphone de l'agence locale :

- forme juridique de la société :

- montant du capital social :

- ayant son siège à :

- immatriculée à l'I.N.S.E.E.

- numéro SIRET : / / / / / / / / / / / / / / / /

- code d'activité principale économique (A.P.E.) :

- numéro d'inscription au registre du commerce :

Et étant, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché représenté par Monsieur, dûment mandaté à cet effet (1),

(1) Indiquer le nom du cocontractant mandataire du groupement d'entreprises solidaires

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.), du cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et des documents qui y sont mentionnés,

Et après avoir établi la déclaration prévue aux articles 43 à 47 du Code des marchés publics,

Nous nous engageons sans réserve, en tant que contractants groupés solidairement, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations qui nous concernent dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans le délai de cent vingt jours (**120 jours**) à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation (R.D.C.).

PAIEMENTS

La Chambre de commerce et d'industrie des Landes se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

1. Au compte établi au NOM DU GROUPEMENT (co-traitance SOLIDAIRE)

Nom du groupement :

Désignation du compte à créditer (nom et adresse de la banque, code établissement, code guichet, compte, clé) :

REPARTITION DES PAIEMENTS :

NOM DES CO-TRAITANTS	MONTANT TTC en €	Désignation du compte à créditer (nom, adresse, banque, code établissement, code guichet, compte, clé)

ACTE d'ENGAGEMENT - ANNEXE 2

* _ * _ *

SOUS TRAITANCE (1)

Demande d'acceptation d'un sous-traitant

Demande d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance (2)

MARCHE DE SERVICE

- Titulaire.....

.....

- Objet.....

.....

MONTANT PREVISIONNEL DES PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

- Nature :.....

- Montant TVA incluse : /--/--/--/--/--/--/--/--/--/--/--,/--/--/ F

SOUS-TRAITANT**NOM ET
PRENOM**

M. (3)

* agissant en mon nom personnel

**Intitulé
complet et
forme juridique
de la société**

M. (3)

* agissant au nom et pour le compte de la société

**Adresse complète
et n° de tél**

Domicilié :

(3)

et immatriculé(e) sous le numéro /--/--/--/--/--/--/--/--/--/--/--/

COMPTE A CREDITER

Domiciliation :

Agence :

Code banque :

N° du compte :

(1) Proposition à établir par le maître en vue de désigner dans le marché, suivant les modalités prévues au présent cadre d'acte d'engagement des sous-traitants qui seront payés directement.

(2) Pièces à joindre : Pièces visées aux articles 43 à 47, dont :

- la déclaration (en 2 exemplaires) du sous traitant concerné attestant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant des articles 43 à 47 du Code des marchés publics ou d'une interdiction équivalente prononcée dans un pays étranger,
- l'attestation sur l'honneur que le sous-traitant n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire visées aux articles L. 324-9, L. 324-10, L. 341-6, L. 125-1 et L. 125-3 du Code du travail.

(3) Rayer la mention inutile.

PERSONNE HABILITEE (1) (2)

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes

COMPTABILITE ASSIGNATAIRE (2)

Monsieur le Vice-Président Trésorier de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes

La personne Responsable

Le Contractant (3)

Le Mandataire (4)

- (1) Personne habilitée à donner des renseignements précisés à l'article 108 du Code des marchés publics.
- (2) A compléter par la personne responsable de marché.
- (3) Lorsque le contractant ayant conclu le contrat de sous-traitance sera un co-traitant, sa signature devra être suivie par celle du mandataire.
- (4) Signature du mandataire uniquement lorsque le maître ayant conclu le contrat de sous-traitance est un co-traitant.

Note méthodologique du candidat

Le candidat devra notamment, sous peine de rejet de son offre, fournir une note méthodologique mettant en évidence les contraintes techniques. Ces documents décriront notamment la logistique associée au fonctionnement du service proposé en comparaison du service attendu par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes.

Prix forfaitaires et unitaires

Le candidat devra **notamment**, sous peine de rejet de son offre, renseigner le bordereau de prix annexé.

BORDEREAU DE DELAIS

A COMPLETER OBLIGATOIREMENT SOUS PEINE DE REJET

*Le candidat devra **obligatoirement** indiquer sur support libre les délais nécessaires à la réalisation de la prestation*